

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 23 avril 2024

**Renouvellement de
l'adhésion
d'Annemasse Agglo
au Réseau des
Centres-Villes
Durables et de
l'Innovation -
Association "Centre-
Ville en Mouvement"**

Convocation du : 17 avril 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

N° BC_2024_0037

Excusés :

Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Dans le cadre de la poursuite de la définition de la politique de management des centralités commerciales d'Annemasse Agglo, il est proposé de renouveler l'adhésion d'Annemasse Agglo au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation qui compte plus de 640 collectivités sur l'ensemble du territoire national pour l'année 2024.

Depuis plus de 15 ans, Centre-Ville en Mouvement, association d'élus et de parlementaires, travaille sur le renouveau des cœurs de villes. Elle s'est donnée pour mission de fédérer l'ensemble des acteurs des centres-villes (maires, élus au commerce, à l'urbanisme, managers de centre-ville, responsables Action Coeur de Ville, etc.) sur les sujets transversaux liés à l'alchimie des cœurs de villes (commerce, mobilité, transport de marchandises, urbanisme, logement, environnement, cadre de vie, etc.) en s'appuyant sur une véritable expertise.

Ce réseau permet de favoriser les échanges et les bonnes pratiques dans des domaines divers. Ses objectifs sont notamment de faire émerger de nouvelles initiatives et de les partager, d'encourager des échanges concrets entre les différents acteurs ou encore d'encourager la gestion durable des centres-villes.

Le réseau permet également de donner de la visibilité aux actions innovantes menées par Annemasse Agglo et ses communes comme le prolongement de la ligne du tramway Annemasse Genève et la piétonnisation du centre-ville d'Annemasse, la rénovation de la gare d'Annemasse et la mise en service du Léman Express, la structuration de l'office du commerce « Côté Annemasse » et de sa Maison du Commerce, ou encore le travail sur l'immobilier commercial du quartier Etoile/gare.

Pour rappel, Annemasse Agglo adhère au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation depuis 2016.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'adhésion d'Annemasse Agglo au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation pour l'année 2024 pour un montant de 1500 €, montant correspondant à l'adhésion des collectivités de 50 000 à 100 000 habitants ;

D'IMPUTER la dépense résultante sur le crédit ouvert à cet effet au Budget Principal, antenne OAMT11, article 6281, gestionnaire AMTER.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.